



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, dix-sept février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en visio-conférence sous la Vice-présidence de Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BREHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GENDRY Sophie, GODARD Chantal, GOHIER Odile, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, MANCEAU Laurence, PLANCHAIS Raymond, RENAULT Patricia, TISON Hervé, TRICOT Marina, RESTIF Vincent, Anne PAILLARD.

EXCUSES : BOURDAIS Christophe, DESHOMMES Catherine, GERARD Jean-François, LANGOUET Christophe, GUIOULLIER Anaïs, MILCENT Corinne, TESSIER Jean-Pierre.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 janvier 2021
2. Présentation de l'association Nulle Part Ailleurs
3. Echanges sur les échéances du "Projet de territoire"

Finances :

4. Modification de la subvention à verser à l'association Nulle Part Ailleurs en 2021
5. Proposition de subvention pour le Projet « May Raid boule »

Pôle Enfance/jeunesse :

6. Règlement intérieur Enfance
7. Don de matériels informatiques à l'Association Robot Rave

Informations et questions diverses :

8. Commission Permanente et groupe de travail Personnes Âgée

AFFAIRES GENERALES :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 janvier 2021

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'association Nulle Part Ailleurs

En annexe, le bilan présenté par Nulle Part Ailleurs

M. GUIARD exprime sa satisfaction des actions menées et du développement depuis la création en 1998.

Mme GODARD rejoint M. GUIARD dans ses propos d'entière satisfaction

Mme GOHIER interroge de l'accueil des jeunes en situation de handicap. M. MAHIER répond sur l'ouverture et sur l'adaptation notamment aux jeunes accueillis en famille d'accueil, en ULIS...). Il exprime des inquiétudes sur la fragilisation des jeunes suite à la crise sanitaire (anxiété, non projection).

M. BOURDAIS questionne le périmètre du territoire. M. GAUBERT précise le fonctionnement sur l'ensemble du Pays de Craon avec les découpages territoriaux entre NPA et le service jeunesse communautaire.

3. Echanges sur les échéances du "Projet de territoire":

Eléments en annexe :

- Calendrier Méthode projet
- Projet de territoire Lettre info n°1 décembre 2020

Mme GENDRY s'étonne des « trous dans la raquette » par rapport aux jeunes évoqués dans le cadre de la présentation de l'enquête publique. M. GAUBERT répond qu'il s'agit de l'absence sur le territoire de formation (après le collège) et les questions autour de l'emploi, qu'il n'est pas forcément question de l'accompagnement social / animation jeunesse.

FINANCES

4. Modification de la subvention à verser à l'association Nulle Part Ailleurs en 2021

Lors du Conseil d'Administration du 04 janvier 2021, la subvention attribuée à l'association « Nulle Part Ailleurs » était la suivante :

- 110679€ de subvention de fonctionnement pour l'animation jeunesse
- 13235€ de subvention compensatoire pour le loyer (somme facturée en fin d'année à la structure)
- 16250 € de subvention au titre de l'embauche de vacataires pour parfaire sa mission d'animation jeunesse sur les périodes de vacances scolaires.

Au vu du résultat excédentaire de la structure lié directement à la période de crise sanitaire, les membres du Bureau de l'association Nulle Part Ailleurs ont décidé de ramener la demande de

subvention de fonctionnement au niveau de celle de 2020, soit 108509€ Les parties concernant l'embauche de vacataires et la valorisation du loyer quant à elles restent les mêmes.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- De modifier la subvention de fonctionnement pour l'association NPA de 110 679€, voté le 04.01.2021 à 108 509€ soit une diminution de 2170€.

5. Proposition de subvention pour le Projet « May Raid boule »

En annexe le document de présentation du projet

Un jeune représentant l'association est venu présenter leur projet au Bureau du 03 février dernier. Lors de cette présentation, il a été convenu de :

- Vérifier auprès de l'organisateur national la pertinence du don à des écoles des Pays de l'Est
- Réfléchir à un retour à faire sur le territoire du Pays de Craon : auprès des écoles, des accueils de loisirs
- Réfléchir à être autonome en énergie avec un projet de construction d'un pédalier permettant de s'alimenter électriquement
- Idée : défi d'économie de carburant par catégorie de véhicule

Actuellement il reste 2600 € à financer pour le projet dont le départ est prévu en août 2021.

Une présentation en Conseil d'Administration serait réalisée au retour en octobre.

M. RESTIF se questionne si des écoles ont déjà été contactées. M. GAUBERT répond que quelques-unes l'ont déjà été.

Mme GENDRY propose de mettre les jeunes en relation avec un couple d'enseignants habitants Niafles qui ont eu une expérience d'enseignants dans les Pays de l'Est.

M. GERARD demande si les jeunes vont animer une page Facebook pour partager leur expérience.

M. GAUBERT : nous n'avons pas abordé cette question avec eux mais nous allons leur suggérer

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- De verser une subvention de 500€ à l'association May Raid Boule
- D'autoriser le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

ENFANCE JEUNESSE :

6. Règlement intérieur Enfance

En annexe, le règlement intérieur ALSH enfance du 17.02.2021

Le règlement intérieur Enfance a été entériné le 2017. Depuis un certain nombre d'éléments ont évolué et doivent être remis à jour :

- les fonctionnements décrits et l'ouverture des sites (périodes et horaires)
- les tarifs désormais harmonisés
- la prise en compte des motifs de non facturation pour les absences des enfants

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- De valider la version du 17 février 2021 du règlement intérieur enfance appliqué aux Accueils de loisirs gérés par le CIAS du Pays de Craon

7. Don de matériels informatiques à l'Association RoboRave

Contexte :

L'association RoboRAVE organise depuis 2016 des rencontres qui réunissent près de 500 jeunes de différents issus des collèges, lycées de la Région Pays de Loire mais aussi d'autres régions Françaises et d'autres Pays.

Lors de cette manifestation, le service jeunesse et NPA interviennent avec les jeunes des ateliers robotiques qu'ils organisent toute l'année.

Ainsi, pendant 2 jours, une centaine d'équipes participent à différents challenge de Robotique.

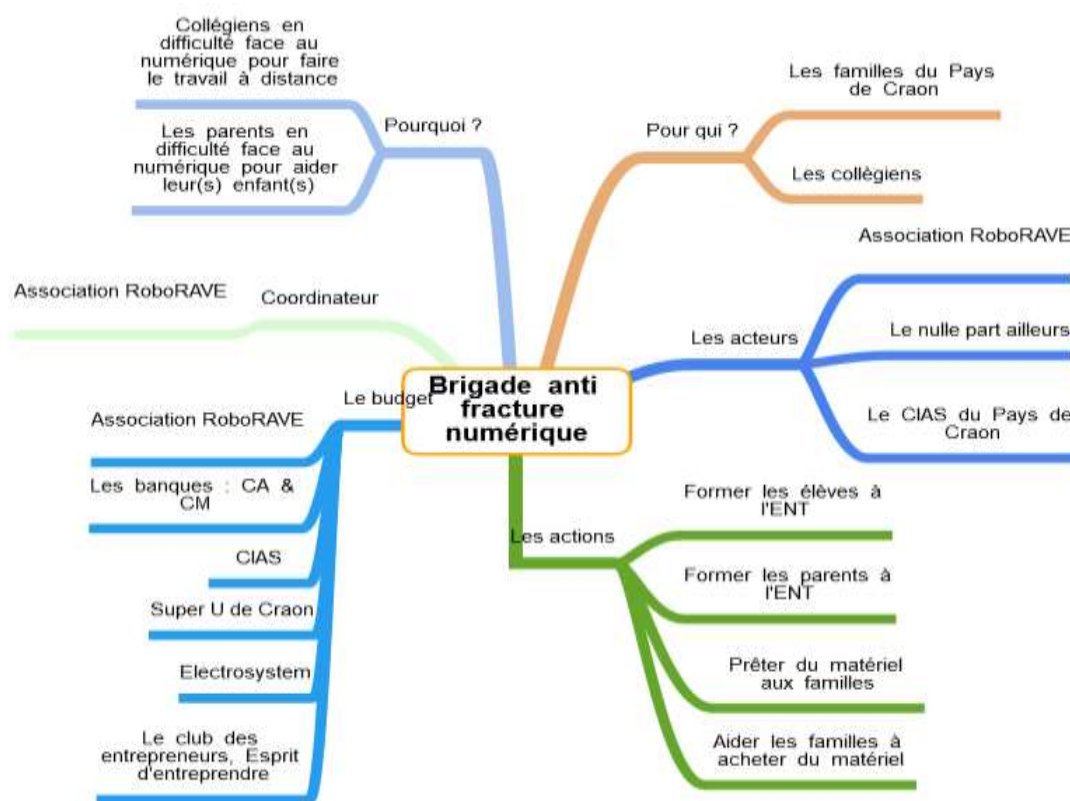
Ce partenariat s'est renforcé en 2019, avec l'organisation d'une journée dédiée au CM1 et CM2 à laquelle les équipes des Accueils de loisirs ont été associées pour participer à l'encadrement des élèves.

L'Association RoboRAVE est composée, pour partie, d'enseignants du collège Volney qui mènent à l'année des ateliers numériques et robotiques au sein du collège.

Problématique :

A la sortie du premier confinement de début 2020, l'association RoboRAVE a sollicité le CIAS pour échanger sur les problématiques de fractures numériques de certains collégiens. Constatant que certains élèves avaient eu des difficultés à suivre les cours distanciés du fait du manque d'équipement informatique et de connaissance des familles de leur utilisation.

Projet : la carte mentale ci-dessous présente les grands principes et les ramifications



Il s'agit donc de réunir différents partenaires pour tenter de réduire cette fracture numérique sur le territoire du Pays de Craon.

L'action déjà réalisée dans ce cadre à la sortie du confinement :

En partenariat avec le collège Volney, l'association RoboRAVE, le Nulle Part ailleurs et le CIAS du Pays de Craon par l'intermédiaire de 3 professeurs ont créé les ressources nécessaires à la mise en place d'une formation.

Le collège a contacté directement une vingtaine de familles (dont l'enfant avait été repéré en difficulté pendant le confinement) pour leur proposer une formation ou une simple aide technique.

Une dizaine de familles ont répondu favorablement et 8 familles ont pu s'inscrire aux dates proposées. Le CIAS a mis à disposition une salle permettant aux familles de venir avec leur matériel et d'avoir accès à Internet.

L'association RoboRAVE a aussi mis à disposition des familles plusieurs ordinateurs et une famille est repartie avec un ordinateur sous la forme d'un prêt d'un an.

Le Nulle Part Ailleurs (1 animatrice et 3 jeunes) a assuré les formations avec l'aide d'un professeur et de l'association RoboRAVE.

Le besoin de l'Association RoboRAVE / CIAS

- De disposer de locaux connectés et d'ordinateurs pour l'organisation des formations
- De faire don d'ordinateurs et autres matériels informatiques pour recyclage

En fonction de l'aboutissement de la création des postes de Conseillers numériques d'autres perspectives pourraient imaginées.

Les prérequis :

- S'assurer que toutes les données puissent être définitivement effacées
- Recensement des différents matériels à recycler en cours et finalisé pour le 31 mars 2021

Mme GOHIER intervient en expliquant qu'elle va se renseigner au Département pour savoir où en est le renouvellement du parc informatique pour s'associer au projet si besoin.

M. TESSIER pense faire la même démarche auprès des entreprises.

Mme GENDRY interroge si la même vigilance a été faite auprès du collège privé, ainsi que les autres collèges. Elle interroge si les besoins ont été évalués.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

- De valider le principe de don de matériel informatique à recycler du CIAS à l'Association RoboRAVE
- De sortir les matériels cédés de l'inventaire du CIAS
- D'autoriser le Vice-président à signer tout document s'y rapportant : convention...

Informations et questions diverses

8. Commission Permanente et groupe de travail Personnes Âgée

- **Retour sur la commission permanente du 16 février 2021, par un membre de la commission**

Les points abordés :

- Instruction de 6 dossiers d'aide sociale légale
- Instruction de 4 demandes d'aides financières

Prochaine Commission Permanente le 17/03/2021 – 18h30

- Retour sur la rencontre du 2021, par un membre de groupe de travail « Personne âgées » – M. Jean-Pierre Tessier

Les points abordés :

Véhicule PMR – date de réunion le 10/02 pour élaborer une charte d'utilisation et organisation
Service de portage de repas à domicile sur le secteur de Renazé – Point avec Christophe Bourdais (Responsable de services Développement et Logistique à l'Association Ponceau Charmilles) - réunion technique le 11/02.

M. BOURDAIS : L'ESAT n'a pas toutes les réponses. Il faut se laisser du temps pour que le projet ne tombe pas à l'eau. Des réflexions sont en cours avec l'ADMR pour les aider à maintenir le service en tenant compte des difficultés (changement de prestataire et véhicule)

Présentation du Contrat Local de Santé 2020/2022 par Julie Girard (animatrice du CLS) – zoom sur le volet « Améliorer la qualité de vie des Personnes Agées et personnes en situation de handicap vivant à domicile et sur la démarche territoire 100% inclusive

Prochaine Rencontre le jeudi 11/03/2021 – 18h30 avec Julie Girard (animatrice Contrat Local de Santé)

Autres points abordés : est-il possible d'avoir en mairie la liste des bénéficiaires du portage de repas ?

Sud Mayenne précarité : besoin d'un membre qui puisse assister aux rencontres un jeudi matin par mois. Participation à tour de rôle de Chantal GODARD et de Raymond PLANCHAIS.